

REGLÈMENT INTERIEUR

Limite de validité : prestation en leçon ou en forfait établie et choisi, doit être effectué n'excédant pas deux-trois semaines.

Cours : tout cours individuels qui ne sera pas réalisé est considéré comme perdu.

Aucun remboursement ne sera accordé en cas d'arrêt des cours sans justificatif (décès du chien, maladie).

Tout cours en forfait qui ne sera pas décommandé 24H à l'avance sera décompté.

Je (nous) soussigné (s)Certifie avoir été informé par mon interlocuteur qu'il intervient à titre professionnel pour les cours d'éducation canine.

Domicilié(s)au.....
.....autorise (sons) Marie-Lou-L'assis.

A utiliser et à diffuser, sans contrepartie de quelque nature que ce soit, l'image de mon (notre) animal, nom.....sur supports de communication, sans limite dans le temps.

Cette autorisation inclut toute autre utilisation de l'image de mon animal, notamment dans un but publicitaire et enregistrement photographique ou vidéo dans le cadre des activités canines.

Ces documents sont stockés et utilisés sur tout moyen existant pour la promotion de ses activités.

Les vaccins

•Le chien ou chiot doit avoir tous ses vaccins à jour (CHPPIL) **Carré (C)**,

l'Hépatite (H), la Parvovirose (P), le virus de la toux de chenil (Pi) et la

Leptospirose (L)

*La toux du chenil est conseillée

•En cas de maladie et d'infection du chien, l'intervenante Mari-Lou-L'Assis ne prend aucune responsabilité au niveau des soins.

Fait à.....Le.....

Signature « Lu et approuvé »

Cours individuel

Individuel 1	Individuel 3
Individuel 2	Individuel 4

Forfait 5 séances

Jour 1	Jour 4
Jour 2	Jour 5
Jour 3	

Forfait 8 séances

Jour 1	Jour 5
Jour 2	Jour 6
Jour 3	Jour 7
Jour 4	Jour 8